

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **88 (1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - Comité central. — A l'écoute — Vaud: Comité 1952. — Maladie et accidents professionnels et non-professionnels. — Au président sortant. — Article 57 du statut et Bulletin officiel. — Assemblée de la S. P. V. — Le terrain de gymnastique. — Nécrologie: † M. Amaudruz. — Cours de ski de printemps. — Genève: U. I. G. M.: Convocation. — Rapport du trésorier. — Société genevoise de T. M. et R. S. — U. I. G. D.: Rappel. — Remerciements. — Fondation «Pour l'Avenir» Neuchâtel: — Distinction. — Extrait du rapport sur les écoles primaires de la Chaux-de-Fonds. — Jura bernois: Ecolier romand - Caravelle. — Assises annuelles de la Société jurassienne de T. M. et R. S. — Variété: On élève Pierrot. — L'opinion des petits.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Guilde de documentation. — Robert Rastorfer: Le travail manuel dans les classes O. P.

Partie corporative

S.P.R. - COMITÉ CENTRAL

Neuchâtel, 9 février 1952

Présidence: G. Delay, président.

Le **Journal des Parents**, né d'un vœu du Congrès de Porrentruy, demande que la S.P.R. lui continue son appui; il y a là un organe qui serait tout disposé à recevoir des articles où le corps enseignant exprimerait des renseignements et des suggestions. Malheureusement ce journal n'a pas une très grande diffusion...

Les Départements de l'Instruction publique demandent l'avis de la S.P.R. sur les abus éventuels que nous aurions constatés dans la participation de nos élèves au **Sport-Toto**. Il ne semble pas qu'il y ait eu, jusqu'à présent, et jusqu'à preuve du contraire, des cas graves à signaler.

Deux **voyages de Pâques** sollicitent cette année l'attention du corps enseignant romand: nous avons déjà recommandé celui qui, du 6 au 13 avril emmènera ses participants à Rome, Naples et en Sicile, sous la direction de M. Chantrens (voir Educateur No 5 et annonce dans le No 4).

D'autre part, l'Aide à l'Europe invite les instituteurs, institutrices et les amis de l'école à un voyage d'étude en Sardaigne, du 2 au 11 avril, avec visites des centres de culture populaire, village d'enfants, colonie de réfugiés. Le prix de Rome à Rome est de Fr. 350.—. Adresser les inscriptions et les demandes de renseignements au Bureau pour l'Education et les échanges culturels de l'Aide suisse à l'Europe, Helvetiastr. 14, Berne.

La Société valaisanne d'Education désirerait organiser une **journée du corps enseignant**, à Saxon, entre le 13 et le 20 juillet, à l'occasion de la Fête des abricots. Nous nous mettrons en rapport avec nos collègues valaisans pour examiner si une suite peut être donnée à cette proposition.

Le **Village Pestalozzi** nous invite à assister le 9 mars, à Trogen, à l'inauguration de la maison commune, construite grâce à la générosité du Conseil canadien de la reconstruction par l'U.N.E.S.C.O., du canton de Zurich et de la Fondation du Village.

La **F.I.A.I.**, pour préparer le Congrès de 1952, à Copenhague, propose à notre étude deux sujets : L'organisation des œuvres et activités péri-scolaires et post-scolaires en faveur de l'enfance et de l'adolescence et une enquête sur la presse des organisations du personnel enseignant. Deux questionnaires très complets accompagnent cette information. Le comité s'est réparti le travail pour y répondre de même qu'à un troisième venant des instituteurs de Bavière et concernant le statut de l'école et la situation des instituteurs.

Un certain nombre de problèmes mineurs sont enfin résolus.

G. W.

A L'ECOUTE

Le mardi 19 février, à 19 h. 45, Radio-Lausanne donnera un Forum dont le sujet sera : « Les effectifs scolaires ».

Tous nos collègues suivront le débat.

VAUD

COMITE 1952

Dans sa séance du 31 janvier, le Comité s'est constitué de la façon suivante :

Président : Adolphe Jeanprêtre, r. du Midi 12, Yverdon.

Secrétaire et vice-présidente : Andrée Corthésy, Chexbres.

Archiviste : Pierre Vuillemin, Pontaise 21, Lausanne.

Caissier : Pierre Gudit, Cossonay.

Bulletinier : Maurice Clavel, av. des Alpes 28, Montreux.

La permanence est assumée comme d'habitude chaque samedi de 16 à 17 heures, au Restaurant Bock, Grand-Chêne.

1er samedi du mois : le président.

2me samedi du mois : le bulletinier.

3me samedi du mois : la secrétaire.

4me samedi du mois : l'archiviste.

5me samedi du mois : le caissier.

M. C.

MALADIES ET ACCIDENTS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS

L'article paru dans le Bulletin Officiel de janvier-février 1952 a inquiété, indigné même de très nombreux membres du corps enseignant primaire.

Après une récente entrevue avec M. Martin, chef de service, nous pouvons dire que l'Etat ne se soustraira pas à ses obligations et que l'article 57 sera appliqué.

Le comité.

AU PRESIDENT SORTANT

C'est pendant la présidence de notre collègue Robellaz que s'est débattue la question de la nouvelle loi sur les retraites.

En le remerciant de tout le travail qu'il a accompli au sein du Comité et en prenant congé de lui, son successeur souligna encore sa grande pondération et son calme. Il n'a, dit-il, qu'un désir : lui ressembler.

M. C.

ARTICLE 57 DU STATUT ET BULLETIN OFFICIEL

Remarquons que ni l'article 57, ni aucun autre article du Statut, ni l'arrêté d'application du Statut ne parlent de faire supporter aux fonctionnaires les frais de remplacement.

Il n'en reste pas moins que l'article du Bulletin Officiel de janvier-février 1952 contient un ordre aux communes de faire payer le remplaçant en cas d'accident non professionnel.

Aussi demandons-nous instamment à nos collègues de signaler immédiatement tout accident nécessitant une interruption de fonctions au Chef de service de l'enseignement primaire et au Comité Central S.P.V.

M. C.

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Montbenon, dimanche 27 janvier 1952

Journée tout à fait hivernale : ciel gris, lac plombé, arbres chargés de neige... Mais, soudain, la grande salle du Casino s'éclaire d'un sourire printanier : le « Baby-orchestre » entre en scène.

Sur un geste du directeur, les archets se lèvent, les regards se fixent, et 35 bambins de 6 à 12 ans exécutent, sans partitions, tout un répertoire d'œuvres classiques et de mélodies populaires. Leur chef, notre collègue Jean-Louis Pahud, de Payerne, s'inspirant d'un éducateur strasbourgeois, apprend à ces enfants à s'exprimer au moyen de leurs instruments (violons, violoncelles), avant même de connaître la notation musicale. Il cherche d'abord à développer leur oreille, à éveiller leur sensibilité.

L'auditoire, surpris et charmé par la fraîcheur des interprétations, applaudit vivement cet ensemble juvénile.

M. Berseth (Saubraz), président du Bureau, salue les invités, les délégués de la presse et les collègues accourus nombreux à cette traditionnelle assemblée annuelle.

M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, apporte, dans un aimable exposé, quelques éclaircissements sur des questions d'ordre matériel.

M. Olivier Robellaz (Renens), président S.P.V., passe ensuite à la lecture de son rapport. Avec une bonhomie tranquille, il relate l'activité du Comité central au cours de cette dernière année, et termine en remerciant tout le monde à la ronde.

1426 membres actifs et 30 membres auxiliaires font actuellement partie de la S.P.V., c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant vaudois. L'an passé, il a été enregistré 74 admissions, 51 démissions et 2 décès de membres actifs.

M. Alexis Chevalley (Lausanne) se retire de la Fédération des Traitements fixes, au sein de laquelle il s'est dépensé sans compter, pendant de nombreuses années, pour défendre nos intérêts.

Mlle Bally (Rolle) et M. W. Zimmermann (Lausanne), cessent leur activité à la commission consultative du Fonds des pensions, celui-ci étant absorbé par la nouvelle caisse des retraites.

M. Robellaz félicite un groupe de collègues qui, sollicité par la S.P.R., a préparé une importante étude sur « Les droits de l'homme dans l'enseignement ».

La nouvelle loi sur les retraites est longuement analysée. Pour avoir droit aux prestations de la caisse, il faut avoir versé des cotisations pendant 35 ans. Les instituteurs peuvent se retirer dès l'âge de 57 ans, les institutrices, dès 55 ans. Toutefois, pour des raisons d'ordre médical, les institutrices peuvent cesser leurs fonctions dès l'âge de 50 ans, mais avec une rente diminuée. Les membres du corps enseignant primaire sont mis d'office à la retraite à l'âge de 60 ans.

Le rapport de M. Robellaz, fort bien documenté, est approuvé à l'unanimité et chaleureusement applaudi.

Les comptes, établis par M. Pierre Gudit (Cossonay), caissier central, sont adoptés avec remerciements aux vérificateurs et félicitations au caissier. L'exercice laisse un boni de 40 fr. 31 sur un total de dépenses de 33 813 fr. 49.

Puis M. Gudit donne lecture du budget 1952, qui prévoit une augmentation de la cotisation à 27 fr. Ce budget est adopté tel qu'il est présenté, à l'unanimité moins 5 voix.

La partie la plus animée commence alors avec les propositions individuelles.

M. Fernand Crot, Lausanne. Le point le plus important de l'activité 1951 est sans contredit la mise sur pied de la nouvelle loi sur les retraites. Or, cette loi cause plus de déception que de satisfaction. Si, autrefois, un retraité pouvait être considéré comme un « fameux chagard », ce n'est plus le cas aujourd'hui ; il ferait plutôt figure de « tordu ». Le nouvel âge de la mise à la retraite nous impose une surcharge très lourde ; d'abord, en nous contraignant à verser plus longtemps nos prestations à la caisse ; ensuite, en nous occasionnant un surcroît de fatigue et d'usure. Dans le cas de retraites prématurées, les rentes sont diminuées dans une mesure très sensible. C'est pourquoi, tout en rendant hommage au Comité central, à nos collègues députés au Grand Conseil, dont les interventions furent toujours courageuses, M. Crot constatant qu'un certain malaise persiste, et soupçonnant un manque de solidarité de la part des T.F., demande au Comité central de désigner une commission chargée d'enquêter sur les rapports de la S.P.V. avec la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud.

Cette proposition recueille 30 voix. Elle est rejetée par l'assemblée.

MM. Chevalley, Michel, Kohler et Robellaz expriment aussi leur opinion sur cette question épineuse.

M. Fernand Petit, Lausanne, regrette que les débuts des travaux aient été tenus aussi confidentiels. Il trouve l'« Educateur » trop muet et aimerait que la partie corporative du Bulletin soit mieux alimentée. Il réclame des présidents énergiques et combattifs.

MM. Maibach, Michel et Décorvet prennent la parole au sujet de prêts en faveur des fonctionnaires, que la B.C.V. serait disposée à accorder à certaines conditions.

M. Albert Clavel, Lausanne, demande comment l'« Educateur » peut modifier le Bulletin Officiel, et pourquoi la rectification concernant les accidents non professionnels était signée des initiales « M. C. » et non du nom du chef du Département.

M. Robellaz répond que c'était pour calmer et rassurer les collègues. L'assemblée des délégués a demandé l'annulation de l'article publié par le Bulletin Officiel.

M. Daniel Kohler, Echandens, présente la résolution suivante : « L'Assemblée générale de la S.P.V. exprime une nouvelle fois le vœu que le traitement complet des instituteurs et des institutrices soit servi par les soins de l'Etat ; elle prie le C. C. d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir ce résultat. »

Cette proposition est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

M. Louis Monnet, Territet, demande que tous les traitements des instituteurs et institutrices vaudois soient adaptés au plein effet du Statut général des fonctions publiques cantonales à partir du 1er janvier 1953. Il réclame, non des promesses, mais des réalités tangibles.

M. Kohler reconnaît que la proposition Monnet est extrêmement séduisante, mais qu'elle est dépassée. N'apportant pas de faits nouveaux, elle consiste à rouvrir un dossier classé et tombe comme un coup d'épée dans l'eau. Par conséquent, il demande de ne pas l'accepter.

MM. Gfeller et Crot proposent que le cas Monnet et d'autres cas analogues soient soumis au C. C.

M. Louis Monnet, Territet, demande ensuite au Comité central d'étudier ou de faire étudier par une commission ad hoc la question des indemnités de résidence. (Proposition acceptée.)

M. Edouard Lavanchy, Lausanne, prie le Comité central d'étudier la création d'une caisse d'assurance au décès S. P. V., qui aurait pour but d'épargner aux survivants d'un membre décédé les premiers soucis d'ordre financier.

M. Robellaz dit que cette proposition vient à son heure, et M. Berseth remercie et félicite notre collègue Lavanchy de l'avoir formulée.

On passe ensuite aux élections statutaires.

Le Bureau de l'assemblée arrive au terme de son mandat. Il est renouvelé comme suit : M. Guidoux (Saint-Prex), président ; Mme H. Gachet (Lausanne), secrétaire ; MM. Barbay (Eysins), Germond (Renens) et Ruchet (Saint-Légier), membres.

M. Pierre Vuillemin, présenté par la section de Lausanne, est élu par acclamations au Comité central, où il siègera en compagnie de MM. Jeanprêtre (Yverdon), Gudit (Cossonay), Clavel (Montreux) et Mlle A. Corthésy (Chexbres).

M. Borloz (Saint-Prex), exprime sa reconnaissance envers les dirigeants à la tâche, et M. Robellaz, président sortant de charge, est vivement acclamé.

Il est près de 18 h. quand la séance est levée. Cette assemblée 1952, très animée, que d'aucuns trouvèrent même un peu « dure », prouva la belle vitalité de notre association.

J. C.

LE TERRAIN DE GYMNASTIQUE

Beaucoup de collègues ont quelques difficultés quand il s'agit de pourvoir leur classe d'un terrain de gymnastique. Je pense surtout aux classes de campagne. On n'ose même pas demander, par crainte d'essuyer un refus. Ou alors, quand la demande arrive aux autorités, les oppositions ne manquent pas. On commence par offrir un terrain exigu, ou un terrain en pente ou encore une parcelle de commune à 40 minutes du village ! Ensuite viennent les arguments financiers ; les devis dépassent les crédits éventuels ! Puis on pense après tout que jusqu'à maintenant on avait pu faire sans terrain de gymnastique et que l'on pourrait fort bien continuer ainsi...

Pourtant, j'ai d'excellentes raisons de croire que les autorités des communes du canton ne sont pas opposées en principe à l'aménagement d'un terrain de gymnastique à l'usage des élèves des écoles. Pour convaincre, il faut beaucoup de patience et de foi. Alors la réussite est peut-être plus facile qu'on ne le pense au premier abord.

Et si vous proposiez à vos autorités ceci : Nous aménagerons notre terrain nous-mêmes. Il y a du travail pour tous les garçons de 6 à 15 ans et les filles aussi pourront manier la pelle. Nous pèlerons les bois, nous scierons, nous polirons, nous coulerons même les socles de béton. Nous construirons la poutrelle d'appui, l'espalier, la barrière, la fosse de saut !

Quelle magnifique leçon d'entraide et quelle illustration concrète du centre d'intérêt : le chantier ! Et avec ça, dans le programme !

Quand vos élèves parleront de « leur terrain », ce ne sera pas une formule vide de sens. Si aucun détail de sa construction ne leur échappe, s'ils en connaissent même le sous-sol où ils ont peut-être dû creuser dans la molasse, ils auront rapidement oublié leurs peines, ils iront toujours avec plaisir sur « leur terrain » et les leçons de gymnastique n'en seront que plus joyeuses.

M. C.

NÉCROLOGIE

† **Marc Amaudruz.** Le 5 février, le jour même de ses 81 ans, est décédé à la Clinique Subriez, à Vevey, M. Marc Amaudruz-Delapraz, qui avait fait toute sa carrière à Corseaux. Il avait pris sa retraite en 1930, et vivait depuis très retiré en sa demeure de Perroseyres, humble et modeste comme il l'avait toujours été. Il a donné une impulsion durable à la section locale des Retraites populaires, et siégé au Conseil communal depuis sa retraite. Secrétaire du Conseil de paroisse, juré cantonal, partout il apportait des avis pondérés et réfléchis. Amical et compréhensif pour les jeunes, il a fortement marqué ce coin de terre, donnant l'exemple d'une piété tranquille et d'une vie toute de dignité et de service. P.

COURS DE SKI DE PRINTEMPS A ZERMATT

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise un cours de ski du 31 mars au 5 avril 1952 à Zermatt.

Le prix de la semaine est de Fr. 150.— pour les membres A.V.M.G., Fr. 160.— pour les membres S.S.M.G. et Fr. 170.— pour les non-membres. Ce prix comprend : voyage collectif Lausanne-Zermatt et retour, chambre avec eau courante dans les hôtels Mischabel et Alpina, pension, taxes diverses, leçons de ski, excursions, abonnement à courses illimitées sur le train Zermatt-Gornergrat (prix simple course, Fr. 16.-).

Inscription : jusqu'au samedi 8 mars à N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne. Inscrivez-vous le plus tôt possible afin que nous puissions avertir l'hôtelier.



Le comité.

GENÈVE

U. I. G. M.

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en **assemblée générale administrative** le **jeudi 21 février 1952, à 10 heures précises**, à la « **Bonne Auberge** », boulevard Georges Favon 19, au 1er étage.

Ordre du jour statutaire (voir convocation individuelle). Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs ; une amende de 2 fr. est infligée aux membres qui n'ont pas présenté **par écrit** une excuse reconnue valable par le comité (art. 8 des statuts).

L'assemblée sera suivie d'un repas facultatif au cours duquel nous aurons l'occasion de fêter nos nouveaux honoraires : nos collègues **Edouard Pellarin, Marius Noul** et **Louis Soudan**. Ce repas sera servi à midi 30, au restaurant la « Bonne Auberge », Boulevard Georges-Favon.

Le Comité.

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'EXERCICE 1951

Résumé des opérations

	Doit	Avoir
Cotisations et amendes perçues pour 1951	2 474.10	
Ristourne sur primes assurance-accidents	998.60	
Intérêts nets 1951 à la Caisse d'Epargne	104.30	
Intérêts nets 1951 à la Coopérative d'Habitation	10.50	
Cotisations 1951 à la Société Pédagogique Romande		1 606.50
Cotisations aux fédérations et œuvres		110.90
Parrainage d'un pupille de Pro Juventute		100.—
Indemnité au président		300.—
Prime d'assurance de responsabilité civile		60.30
Frais d'impression		318.10
Frais de réceptions et de délégations		364.80
Frais généraux		112.65
Solde créditeur, pour balance (boni de l'exercice)		614.25
	<u>3 587.50</u>	<u>3 587.50</u>

BILAN au 31 décembre 1951

	Actif	Passif
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	5 666.33	
Notre crédit aux Chèques postaux	1 910.55	
Deux parts à la Coopérative d'Habitation	80.—	
Deux machines à écrire	353.80	
Espèces en caisse	34.55	
Fonds de lutte de l'U.I.G.		1 424.70
Fonds de lutte pour l'Intersyndicale		497.—
Capital au 31 décembre 1950		5 597.48
Augmentation de l'Actif		526.05
	<u>8 045.23</u>	<u>8 045.23</u>

Capital nouveau, au 1er janvier 1952, **Fr. 6 123.53**

Chers Collègues,

C'est toujours avec satisfaction qu'un trésorier présente des comptes bouclant par un boni. Ça ne veut pas dire que le soussigné en tire une vanité quelconque, mais c'est une preuve pour lui-même que son budget n'était pas si mal établi.

Etant donné cet état de choses réjouissant, il semblerait que tout commentaire des comptes publiés ci-dessus soit superflu. Cependant, les « croqueurs de chiffres » n'y trouveraient pas leur compte !

Voici donc quelques compléments d'information.

Recettes. — La plus grosse partie de nos recettes est fournie, naturellement, par les cotisations de nos membres. Ces derniers ont fait preuve d'une bonne volonté louable et tous, sauf un, se sont mis en

règle avec la caisse avant le 30 septembre dernier. C'est pourquoi je tiens, dans ce rapport, à remercier et à féliciter tous nos collègues de leur excellent esprit.

Pour la dixième et dernière fois, la Winterthour nous a versé la ristourne sur les primes d'assurance-accidents.

Dépenses. — Délégations et réceptions. Ces frais, qui peuvent paraître élevés, sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'an passé. Nous avons envoyé des représentants de l'U.I.G. à l'assemblée des délégués S.P.R. à Yverdon, nous avons répondu aux invitations de nos collègues vaudois, neuchâtelois et jurassiens, et nous avons participé aux frais du délégué du corps enseignant genevois au cours de cadres de l'Unesco, à St-Légier.

Délégations	Fr. 126.35
Plats-souvenirs	127.70
Réceptions	110.75
	<hr/>
	Fr. 364.80

Fédérations et œuvres. Nous avons payé en 1951 des cotisations et des allocations aux œuvres suivantes :

Fédération du corps enseignant genevois	Fr. 30.60
Choix de lecture S.P.R.	30.30
Centre suisse d'information, 1950 et 1951	20.—
Cartel d'hygiène sociale et morale	10.—
Pro Familia	10.—
Oeuvre des enfants arriérés	10.—
	<hr/>
	Fr. 110.90

Frais généraux. A peu de chose près, nos frais généraux restent les mêmes que ceux des années précédentes. Ils se répartissent comme suit :

Correspondance, téléphone	Fr. 56.90
Frais de remboursements	11.30
Abonnement au « Mémorial » du Grd Conseil	10.—
Entretien et réparation des machines à écrire	27.10
Taxes aux chèques postaux	7.35
	<hr/>
	Fr. 112.65

En février 1951, nous avons fait, en faveur des victimes des avalanches, une collecte qui a produit Fr. 210.—. Cette somme qui n'a fait que passer par notre caisse ne figure pas dans nos comptes ; elle a été versée immédiatement à la Croix-Rouge.

Par contre, la caisse de l'Union s'est mise à la disposition du corps enseignant (primaire et enfantin) pour recueillir l'argent nécessaire à la création du Fonds de lutte de l'intersyndicale. L'appel lancé par nos trois associations a rencontré le meilleur accueil et la quasi unanimité de nos collègues, même ceux qui ne sont pas membres de la S.P.R., ont payé leur franc de la solidarité.

BILAN

La machine à écrire achetée l'an dernier a subi son premier amortissement de Fr. 88.20, ce qui explique la différence entre le boni de l'exercice et l'augmentation de l'actif.

Les deux parts de la Coopérative d'habitation, non cotées en bourse, sont maintenues à Fr. 80.— bien que l'intérêt touché soit de Fr. 10.50.

* * *

Par ce qui précède, vous pouvez vous rendre compte de la bonne santé de nos finances et de la sage utilisation de nos fonds. Dans ces conditions, il semblerait que la cotisation pût être maintenue à Fr. 16.—. Hélas ! l'augmentation du prix du papier oblige le comité central de la S.P.R. à majorer de 3 fr. le prix de l'abonnement à l'Éducateur, dès le 1er janvier 1952. La cotisation à la S.P.R. augmente d'autant et celle de l'U.I.G. en subit fatalement le contre-coup. Cependant, au lieu de vous demander 3 fr. de plus, le trésorier proposera à l'assemblée administrative prochaine de porter la cotisation 1952 à 18 fr. Malgré cette augmentation, notre cotisation est encore « bon marché » comparée à celle que paient nos collègues dans les autres sections de la Société pédagogique de Suisse romande.

J'espère, chers Collègues, que vous accepterez avec le sourire cette modeste augmentation et que vous aurez à cœur de soutenir, par votre contribution, les efforts permanents que votre comité ne se ménage jamais pour soutenir et améliorer la situation morale et matérielle de l'instituteur genevois.

Genève, le 7 février 1952.

Ed. Gaudin.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

1. Construction d'un modèle de voilier. — Il s'agit d'un petit modèle (50 cm.) qui navigue convenablement et que des garçons de 12-15 ans peuvent construire sans trop de peine. Les dames sont les bienvenues à ce cours.

Dates : les mardis 4, 11, 18, 25 mars, 1er avril, puis 22 et 29 avril, de 16 h. 30 à 18 h. 45, Atelier de Loisirs Pro-Juventute, Ecole du Grutli, 3e étage.

Afin de gagner du temps, les participants auront quelques menus travaux de ponçage et de peinture à exécuter chez eux.

Pour la première séance, prière d'apporter une feuille de carton gris, mince, et une paire de ciseaux.

Prix du cours : Fr. 8.— pour les membres, Fr. 11.— pour les non-membres. — **Fournitures :** Fr. 7.—. Les participants fourniront en outre la voile et la peinture.

Tous les renseignements seront donnés lors de l'inscription et à la première séance. — **Inscription :** R. Graf, 25, Coutance, tél. 2 18 48, de 19 à 20 h., jusqu'au lundi 25 février y compris.

2. La S.G.T.M.R.S. met à disposition d'une école primaire genevoise une **imprimerie Freinet** (caractères moyens), de septembre 1952 à fin juin 1954.

S'adresser par écrit à notre président, M. Paul Bonard, 10, Quai de l'Ecole de Médecine, en indiquant qui serait responsable de cette imprimerie et quelles classes l'utiliseraient.

Le comité.

U. I. G. D.

RAPPEL

Chères collègues,

Vous êtes convoquées à notre **assemblée générale administrative annuelle le jeudi 21 février, à 15 heures, à l'Hôtel Victoria, 11, rue Pierre Fatio.**

Nous vous rappelons que cette assemblée est amendable.

Le comité.

REMERCIEMENTS

Notre présidente a reçu de Mlle Oltramare, présidente de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, une lettre de remerciements dont nous relevons ces lignes :

« Le comité de l'Ouvroir a reçu avec la plus grande reconnaissance le don de Fr. 340.— que l'Union des Institutrices a bien voulu lui faire. Nous savons que ce don vient de l'intérêt personnel d'un grand nombre de vos collègues pour notre Ouvroir ; aussi nous vous prions de remercier bien chaleureusement toutes ces personnes de l'aide et de l'encouragement qu'elles nous apportent ainsi. »

FONDATION « POUR L'AVENIR », GENÈVE

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse domiciliés à Genève (exceptionnellement aux étrangers), qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formule spéciale à demander au Secrétaire de la Fondation, M. Rod. Ehrat, 34, Etang, à Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la Fondation.



NEUCHÂTEL

DISTINCTION

Nos collègues Mlle Blanche Lüscher et M. Richard Reymond, de Neuchâtel, ainsi que M. Armand Barthoulot, de La Chaux-de-Fonds, viennent d'être nommés par le Conseil d'Etat titulaires de classes expérimentales à l'Ecole normale. Nos félicitations. W.G.

Erratum. (Faute d'impression) Lire, p. 83, 12e ligne : ... qui ne faisaient pas partie de la « S.P.N. » et non de la « V.P.O.D. », ce qui est précisément l'inverse.

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA CHAUX-DE-FONDS (1950-1951)

Ce rapport nous a été envoyé pour les lecteurs de l'« Educateur ». Nous en remercions l'expéditeur.

C'est le dernier que présente M. Béguin, directeur. Nous avons déjà dit ici les regrets qu'a provoqués ce départ. Relevons ces termes de l'éloge prononcé par le président de la C. S. au moment de prendre congé : « Nous déplorons... la perte pour nos écoles d'une personnalité qui sut imprimer à sa fonction une autorité souriante et affable, une distinction indiscutée et indiscutable, ainsi qu'une compréhension humaine des intérêts scolaires et professionnels du corps enseignant ».

Nombre des classes. Il a passé de 85 en 1941 à 96 en 1951 !

Démissions. Nous aurions préféré donner ici ces renseignements au fur et à mesure des démissions :

— Trois institutrices se sont mariées : Mlles Nelly Houriet, Jacqueline Oudart et Nelly Knus qui sont toutes à remercier de leur belle activité.

— Mlle Suzanne Voumard n'a enseigné qu'un an, au Bas-Monsieur, où elle s'est donné beaucoup de peine. Elle part pour l'étranger, emportant les vœux de chacun pour la réussite de ses entreprises.

— Mlle Elisabeth Köhli et M. J.-Henri Vuilleumier sont atteints par la limite d'âge. Mlle Köhli a débuté au Reymond où elle resta un an seulement. Cette institutrice très énergique dirigea ensuite une classe au degré inférieur et enfin au degré moyen. M. Vuilleumier fit ses premières armes à Coffrane, pendant quatre ans, puis il fut nommé à La Chaux-de-Fonds où la classe de la Sombaille d'abord lui fut con-

fiée un an durant, après quoi il se consacra au degré moyen bien qu'il fût sollicité par ses directeurs successifs d'accepter un poste au degré supérieur pour lequel sa distinction semblait le destiner. La modestie, la conscience à toute épreuve et les qualités pédagogiques éminentes de ce maître devaient être évoquées ici.

25e anniversaire. Ont été fêtés pour un quart de siècle d'enseignement :

— Mlle Lily Hirsch, maîtresse d'allemand de 1925 à 1930, puis institutrice de la classe de lecture jusqu'en 1946 et dès lors enseignant dans le degré inférieur ;

— M. André Vuille, maître au technicum de 1925 à 1937, puis professeur de culture physique au gymnase et à l'école primaire ;

— M. Ed. Kaiser, maître de dessin dans les degrés moyen et supérieur.

Invitations. Les membres du corps enseignant, les élèves et leurs parents ont assisté à un récital de danses et de chansons offert par la République d'enfants du Moulin-Vieux (France), en témoignage de reconnaissance à la population chaud-fonnière pour sa générosité à l'égard des petits Français pendant la guerre.

La Compagnie des trams a invité les classes à une dernière course avant l'inauguration des trolleybus.

Appareil de cinéma. Compliments aux instituteurs de la Sombaille, des Bulles et du Valanvron qui se sont entendus pour faire l'achat d'un appareil sonore et qui, dans cette intention, ont offert aux parents de leurs élèves des soirées récréatives dont le bénéfice a couvert la moitié de la dépense.

9e année, garçons. L'ouverture d'une troisième classe permet de grouper les élèves selon leur préparation : a) garçons venant de 8e année ; b) ceux sortant de 7e ; c) les retardés provenant de 5e et 6e.

Ecriture script. Il est intéressant d'entendre l'opinion d'un recteur d'école à ce sujet. M. Béguin, après avoir relevé l'avantage de cette écriture pour le degré inférieur surtout, émet le jugement suivant : « Nous devons reconnaître qu'il y a eu des tâtonnements, ce qui était fatal, et qu'une solution donnant toute satisfaction est encore à trouver. Pour nous, nous estimons que les méthodes préconisées sont trop compliquées. Il nous paraît que l'écriture liée ne devrait avoir qu'un rapport assez lointain avec la script dont elle doit nettement se séparer, ses caractères essentiels étant la lisibilité et la rapidité. Dès leur entrée dans le degré moyen, les élèves devraient aborder cette étude au cours des leçons d'écriture pour ne passer à l'emploi général qu'au moment où cette nouvelle écriture leur est devenue suffisamment familière. C'est d'ailleurs dans ce sens que travaillent les responsables de l'école. »

Enseignement musical. Ici encore, les considérations de M. Béguin méritent de retenir notre attention :

« L'opposition que rencontre la méthode Scala dans le monde musical paralyse l'enseignement du solfège dans nos écoles. Beaucoup de

maîtres utilisent le manuel sans conviction et, en pédagogie comme ailleurs, sans la foi et l'enthousiasme, le résultat est compromis.»

En outre, «ce qui manque encore dans le domaine du chant, c'est la culture musicale méthodique et progressive des enfants dès leur entrée à l'école. La grande majorité des enfants sont sensibles à la grande musique et la comprennent quand elle est mise à leur portée. Cette initiation les amènerait à aimer et à comprendre des œuvres de valeur. Celui qui n'a jamais entendu de musique n'est pas à même de comprendre brusquement, à l'âge de seize ou vingt ans, une sonate de Bach, un quatuor de Mozart ou un concerto de Beethoven. Il y a là un problème que l'école n'a pas encore abordé et nous avons la conviction qu'il peut être facilement résolu, preuve en est l'expérience que nous avons faite en organisant chaque année des récitals de chant et de musique instrumentale adaptés aux classes de tous les degrés, récitals qui ont obtenu un plein succès tant auprès des membres du corps enseignant que des élèves.»

W. G.



JURA BERNOIS

ECOLIER ROMAND - CARAVELLE

Collègues jurassiens, avez-vous fait renouveler les abonnements de vos classes? Il dépend de vous que leur nombre ne diminue pas, mais aille augmentant. Il suffit de répéter les avantages incontestables de ces journaux tant au point de vue présentation et choix des textes que financier. Nos gosses qui ont des sous pour acheter tant de «choses ineptes» ne trouveraient-ils pas 4 fr. pour l'«Ecolier Romand» et «Caravelle»? Affaire d'information et d'éducation, un des beaux rôles du maître, n'est-ce pas!

H. R.

Créer une habitude,

c'est une œuvre de longue haleine. Abonner les enfants à de bons journaux doit devenir dans les familles une habitude qui ne se discute plus. Tapons sur le clou avec persévérance pour créer cette habitude. Les journaux s'appellent... «Caravelle» et «L'Ecolier Romand»! Insistez un peu, insistez beaucoup!

Les grands élèves aiment «Caravelle». Ils s'habituent ainsi à lire un journal de chez nous fait pour eux.

«Caravelle» et «Ecolier romand» sont liés pour diminuer les frais. Si chaque maître faisait 3 abonnés de plus, chaque journal deviendrait indépendant.

Collègues! *Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.*

**ASSISES ANNUELLES DE LA
SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAUX MANUELS
ET DE RÉFORME SCOLAIRE**

Delémont, 2 février 1952

Cette assemblée a réuni une trentaine de collègues sous l'experte présidence de M. Berberat, inspecteur à Bienne. MM. Mamie, Guéniat et Liechti avaient tenu à y assister.

Du rapport présidentiel sur l'activité de l'association en 1951, il ressort d'abord, au passif, qu'aucun des 4 cours prévus pour l'année écoulée n'a pu être organisé faute d'inscriptions suffisantes. La fortune étant fille capricieuse, 1952 aura peut-être plus de succès. Par contre, un nombre relativement élevé de Jurassiens se sont rendus au cours central de Lucerne. Notre collègue Turberg, dans « L'École bernoise », a fait, sur cette participation, de savantes et élogieuses comparaisons avec les autres cantons helvétiques. On voudra bien s'y référer.

Poussant des antennes hors des murs, la Société a délégué Mlle Berger (Bienne) et M. Droz (Porrentruy) à deux cours qui ont eu lieu, le premier à Lyss (ornementation et décoration de la salle d'école) et le second à Laufon (art populaire ; travaux manuels réalisés au sein d'écoles économiquement faibles). Ces deux collègues se sont fait un plaisir en un temps minuté record, de nous initier aux finesses d'un métier séduisant qui postule et la poésie et l'adresse et le bon goût dans la vie quotidienne.

Les ambassadeurs des travaux manuels et de la réforme scolaire ont aussi débattu, dans les assemblées synodales, la question de la nouvelle loi scolaire. Ils y ont prêché, l'introduction, à titre obligatoire, des travaux manuels pour les garçons. Le problème n'a pas été résolu dans le sens qu'ils avaient indiqué mais en frappant sur le clou, qui sait, nous finirons bien par une fois l'enfoncer.

Pour couronner ce bouquet d'informations, il m'est agréable d'ajouter que, grâce aux efforts du bureau biennois (Berberat, Bourquin et Colin), le cours central de la Société suisse aura lieu à Bienne même en 1954 (1952 : Baden ; 1953 : Lugano). Le résultat des démarches diplomatiques tentées par nos édiles mérite félicitations.

1951 ainsi liquidé, comptes compris (j'ai oublié les chiffres) on se met à jalonner 1952. Trois cours sont remis sur la sellette :

- a) appareils de physique ; 2 premières semaines d'octobre ; Delémont ; M. Cramatte.
- b) Menuiserie ; 14-16 juillet et 29 septembre-11 octobre ; éven. Moutier ; M. Colin.
- c) Construction de reliefs ; dernière semaine de juillet ; Delémont ; M. Stuber.

D'autre part, la Société patronnera une tournée Freinet, causeries et démonstrations, à Moutier et à Porrentruy, éventuellement à Delémont.

En temps et lieu, le comité fera connaître tous les renseignements nécessaires et détaillés, par voie de presse, sur ces différentes manifestations. Une raison de plus pour lire attentivement et « L'École bernoise » et « L'Éducateur ». Merci.

Les tractanda de la réunion mentionnaient encore une causerie de MM. Cramatte (Saint-Ursanne) et Liechti (Porrentruy) sur la projection fixe. M. Cramatte, en véritable apôtre, avec la foi qui soulève les montagnes, s'ingénia, et ce lui fut chose aisée, à dénombrer tous les avantages du cliché petit format : prix, montage, utilisation, sources, photo en couleurs, films réversibles, copie directe, montages directs (brevet : M. Guéniat) et j'en passe. Sa démonstration remporta un très réel succès et fut, pour beaucoup, une révélation pleine de promesses. Il est certain que la guilde qu'il projette de créer (collections, catalogues, échanges) n'est pas loin de se constituer. Elle se prépare à vivifier précieusement certaines techniques d'enseignement. M. Liechti vint renchérir à ce sujet en faisant passer sur l'écran et en les commentant des séries de clichés prélevés sur ses collections particulières. Tous les deux ont été chargés par l'assemblée de pousser plus avant encore l'étude de ce problème et d'en saisir le comité de la S.P.J. afin que la question figure à l'ordre du jour du prochain congrès jurassien. L'affaire, qui le mérite, est en bonne voie.

La discussion générale qui fait suite prélude à la fin de cette séance intéressante. M. Sauvain (Bienne) en profite pour rappeler le rôle d'agent-informateur qu'il a été appelé à jouer dans le domaine de la projection (cliché, films fixes, cinéma muet et sonore). Sa documentation est aujourd'hui assez complète pour lui permettre de se mettre à la disposition de tous les collègues qui désirent se renseigner et organiser des séances de démonstration. Il se déplace aussi pour convaincre, appareils et films en main, les commissions d'école et les autorités communales.

La séance est alors levée.

P.

VARIÉTÉ

ON ÉLÈVE PIERROT

Pierrot a un peu plus de 4 ans, mais comme il est petit, on le croirait plus jeune. Aussi ne paie-t-il rien encore dans les tramways. Autant de gagné !

— « Quel âge à votre petit garçon ? » demande parfois le contrôleur.

— « Il n'a pas encore 4 ans ! » s'empresse de répondre maman et, comme Pierrot fait mine d'ouvrir le bec, un regard sévère arrête les paroles sur ses lèvres.

— « S'il vient telle dame », recommande maman à la bonne, « vous direz que je n'y suis pas ! »

Et la dame en question vient effectivement sonner à la porte. C'est précisément Pierrot qui va lui répondre. Il a une furieuse envie d'expliquer : « Maman vous fait dire comme ça qu'elle n'est pas là ! », mais la bonne a prévu le coup et, expédiant le moutard avant qu'il ait eu le temps de placer son mot, elle susurre à la dame de sa voix la plus suave : « Madame est absente. Elle regrettera d'avoir manqué votre visite. »

Stimulé par la présence d'un visiteur, Pierrot a envie d'aider sa maman.

— « Bien, mon petit, emporte à la cuisine les cuillères et les fourchettes.

— Je veux porter la soupière.

— Non, elle est trop lourde pour toi.

— Je veux porter la soupière ! »

Sans attendre de permission, d'ailleurs, Pierrot s'est emparé de l'objet.

— « Veux-tu la poser tout de suite !

— Mais, maman, tu vois bien que je peux.

— Eh bien, mais si tu la laisses tomber, qu'est-ce que tu recevras ! »

Pierrot a pris un torchon pour aider sa maman le jour de congé de la bonne. Il se dépêche, il s'applique. Mais voici qu'une assiette lui échappe des mains. Maman gronde. Elle donne une petite tape sur les menottes maladroites.

— « Puisque tu ne sais pas mieux travailler que ça, va-t-en ! »

Et Pierrot quitte la cuisine en pleurant. Il songe, à part lui, qu'il est difficile de bien faire. Car il y a des mensonges pour grandes personnes et des défauts pour enfants. On doit rire des premiers et punir les autres. On peut impunément désobéir pourvu qu'il n'arrive rien, tandis que, si on casse quelque chose sans le faire exprès, en travaillant, on est puni...

Pierrot sera peut-être plus tard menteur, dissimulateur, désobéissant, paresseux. A qui la faute ?

L'OPINION DES PETITS

Quand ces fameux examens (très justement appelés épreuves, mais qui ne sont en réalité des épreuves que pour les maîtres) sont terminés, les examinateurs font leurs réflexions. Ils ont beau écrire « haritmétique » et « ortographe » sur le cahier des visites — cela s'est vu ! — ils ont des opinions et les émettent dans le public. Ils parlent de « bonne ou de mauvaise classe », de « bons ou de mauvais maîtres ». Ils ont le droit, ils savent, on les a nommés experts. C'est un titre d'honneur.

Quant aux gosses, ils ont aussi leur opinion, mais, en général, on ne la leur demande pas. Ils ont tenu en ce grand jour, à se montrer au-dessus de tout. Ils ont voulu que ça brille, que ça « poutse », comme disent les yasseurs. Et, pour cela, ils ont mis non seulement un beau costume, un bec tout neuf à leur plume et arboré leur écriture des dimanches et des jours fériés mais ils ont tenu à fleurir leur orthographe. Ils ont voulu faire honneur aux leçons reçues. Aussi l'idée d'écrire les mots tout simplement, comme ils se prononcent, leur est-elle apparue comme une offense à l'effort et à la réflexion.

Tandis que les écoliers moyens, qui ont hâte que la dictée soit rendue pour pouvoir plus vite prendre la clé des champs et dépenser les deux sous qui pèsent si fort à leurs poches, ont expédié le mot « fanfare » tout bêtement, avec deux f, la petite Olga a avoué fièrement l'avoir écrit « phanphard », disant en manière de conclusion : « La maîtresse sera plus contente ».

M. Matter.

Partie pédagogique

GUILDE DE DOCUMENTATION

Le nombre de ses membres s'accroît chaque mois à notre très grande satisfaction, puisque nous constatons ainsi qu'elle ne cesse de répondre à des besoins croissants. Le prochain envoi se fera probablement avant la fin de février et contiendra une publication d'une valeur toute particulière :

24 fiches (format de l'Éducateur) photos aériennes de la Suisse avec questionnaires

établies par la Commission de Géographie de l'U.I.G. qui nous a déjà donné les fiches si appréciées de la Suisse (vue d'ensemble), du Jura, du Plateau et des Alpes. (D'autres de la même série sortiront encore cette année.)

Afin de faciliter l'acquisition des **24 fiches de photos aériennes**, la Guilde a décidé de les mettre en vente jusqu'au 1er mai prochain pour le **prix de 4 fr. 50**, soit près d'un franc au-dessous du prix de revient. A partir du 1er mai, nous les vendrons 5 fr. 50.

Nous espérons que les collègues qui n'appartiennent pas à la Guilde voudront profiter de cette offre et sauront apprécier notre geste.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Clavel, av. des Alpes 28, Montreux. (On s'abonne à la Guilde en versant 5 fr. à fonds perdu au compte de chèques de la Société pédagogique romande.)

LE TRAVAIL MANUEL DANS LES CLASSES O.P.

Depuis quelques années, les classes d'orientation professionnelle (O.P.) se multiplient dans le canton de Vaud. Cela ne signifie pas cependant que l'on soit partout bien au clair sur le rôle qu'elles doivent jouer dans l'éducation de nos garçons. Héritières de ces classes qu'on appelait en ville « classes de dernière année » et qui étaient des 3^{mes} années du degré supérieur (14 à 15 ans) dans lesquelles on pratiquait des travaux manuels, les classes O.P. reçoivent, puisqu'aujourd'hui les parents consentent volontiers à laisser leurs enfants plus longtemps à l'école, des garçons de 15 à 16 ans pour qui l'on a créé un programme spécial de 4^{me} année. Ces classes que ne connaît pas la loi de 1931, trouveront probablement leur statut dans la loi en préparation. Il est bon qu'il en soit ainsi : il vaut mieux les mettre « sur le banc d'essai » si l'on ose dire, avant de légiférer qu'après.

Ce qui caractérise les classes O.P. c'est que, outre le français, l'arithmétique, la comptabilité, la géographie, le civisme, les sciences, etc., on y enseigne systématiquement **les travaux manuels**. De plus, elles sont en liaison constante avec les bureaux d'orientation professionnelle et coopèrent avec eux à résoudre au mieux ce difficile problème de fin de scolarité : **le choix d'une profession**. Etude des métiers, visites d'ateliers, travaux manuels, tests, visite médicale concourent à

ce résultat. C'est à cette activité, très importante à l'heure actuelle et dont il serait nécessaire de reparler avec plus de détails, que ces classes doivent leur nom. Et ce nom, peu connu en somme, abuse pas mal de gens, parents, artisans et même membres du corps enseignant qui prennent les classes O.P. pour tout autre chose que ce qu'elles sont. Dans les expressions : école professionnelle, enseignement professionnel, association professionnelle, le mot « professionnel » se rapporte strictement à la profession que l'on apprend ou que l'on connaît et pratique. Mais son pouvoir de suggestion est tel qu'inconsciemment nombre de gens pensent que les leçons dans les classes O.P., particulièrement les leçons de travaux manuels, sont ou devraient être autant de commencements d'apprentissages.

On voudrait essayer ici d'apporter un peu de clarté dans ce domaine des travaux manuels d'abord. On ne répétera pas tout ce qui a été dit depuis des siècles sur la valeur des travaux manuels. Autorités et enseignants ont fini par s'en persuader et il n'est classe aujourd'hui où l'on ne fasse peu ou prou de travaux manuels. Dans l'enseignement primaire du moins. Mais quels travaux manuels ? C'est là que la chose se complique et qu'il faut commencer à distinguer.

Quelques formes de travail manuel

Il y a plus de trente ans que l'on parle de « principe du travail » et « d'école active ». Aujourd'hui, à tous les degrés, l'activité musculaire s'ajoutant dans la mesure du possible à l'activité intellectuelle est devenue un instrument utile pour l'acquisition du savoir. Plier du papier ou découper des surfaces de carton, construire un cube, un cylindre ou un cône pour comprendre la géométrie, modeler un château-fort en argile ou graver sur du linoléum les écussons des cantons en apprenant l'histoire, construire un germinateur, un pyromètre ou une pile à l'occasion des leçons de science ou un relief pour la leçon de géographie, tout cela constitue une forme de travail manuel qui peut se pratiquer dans la classe même sans beaucoup d'outillage et qui a contribué à une heureuse évolution, incontestée aujourd'hui, de la pédagogie. Il ne peut être question de ne pas faire profiter les classes O.P. de cette **école active**.

Quelques-uns de ces travaux, s'ils étaient faits à la maison et sans liaison avec l'enseignement, porteraient le nom de **bricolage**. Il est difficile de définir le bricolage. Trop souvent il s'y attache un jugement péjoratif que justifient amplement le mauvais emploi des matériaux, des techniques contre-nature, le règne de l'à peu près et du mauvais goût. Il faut lutter contre ce bricolage-là que propagent, hélas ! trop de journaux hebdomadaires. Mais le vrai bricolage, qu'il soit gratuit ou utilitaire, on doit l'encourager, voire le guider. Et même sans l'y pratiquer, on peut, dans les classes O.P., donner aux élèves de précieux conseils, car heureux sont les garçons qui savent bricoler : monter un poste à galène ou construire une caravelle, fabriquer un clapier, un modèle réduit d'avion ou même... édifier une cathédrale en bouts d'allumettes ! Mais il appartient aux ateliers de loisirs de répandre le goût

de ce travail-là qui chez les plus âgés touche à la profession. Les expositions dites « des loisirs » en sont de beaux témoignages.

Si le bricolage représente un pôle, le **préapprentissage** se situe au pôle opposé. La loi sur la formation professionnelle prévoit aux articles 44 et suivants que des cours de préapprentissage peuvent être organisés par les autorités et les associations pour servir d'introduction à l'apprentissage. C'est dire que le préapprentissage cherche à atteindre un but très précis : le jeune homme ayant choisi son métier, il s'agit de lui en faire connaître quelques éléments ; il s'agit, si l'on admet qu'il possède déjà quelques aptitudes innées, de créer chez lui quelques aptitudes acquises avant d'entrer en apprentissage chez un patron. Ainsi le futur apprenti maçon suit un cours de préapprentissage de quelques semaines donnés par un homme de métier. En principe, le préapprentissage n'a rien à faire à l'école. Tout au plus, est-il possible lorsqu'il faut attirer l'attention sur tel métier déficitaire, d'instituer exceptionnellement au bénéfice d'un groupe d'élèves O.P. un cours très bref de préapprentissage, en se souvenant toutefois que très rares sont les hommes de métier qui savent se mettre au niveau psychologique et technique de garçons qui sortent d'une classe et y rentreront après le cours.

Dans les classes O.P.

On s'excuse d'avoir dû présenter d'une façon sommaire et schématique à l'extrême ces diverses formes du travail manuel. Il le fallait pourtant afin qu'on puisse saisir que le travail manuel systématique pratiqué dans les classes O.P. n'est ni du bricolage ni du préapprentissage, mais qu'il s'intercale entre eux, étant entendu que, les frontières n'étant pas si nettement marquées que pourraient le laisser croire ces lignes, il empiète, souvent utilement, sur l'un et sur l'autre. Mais ce ne sont là qu'accidents. En principe, la pédagogie des travaux manuels, encore qu'elle soit assez souple pour s'adapter à tous les cas, est aujourd'hui fixée d'une façon précise par les cours de la Société suisse de travaux manuels.

Si l'on dit que dans les classes O.P., **le travail manuel doit être éducatif**, on le caractérise d'une manière parfaite. D'aucuns crieront au pédantisme, c'est entendu, mais on les mettra devant cette citation, tirée de l'œuvre de l'un des écrivains qui a le mieux connu les métiers, Pierre Hamp : « L'instruction de l'homme n'est point achevée s'il n'a éprouvé le contact de la sainte matière qui ne pardonne rien. Tout pense en nous, depuis le doigt jusqu'au cerveau et c'est nous estropier l'entendement que de ne rien comprendre par les mains. » Faire passer l'idée dans la main qui exécute, sentir ce qui se passe sous l'outil après avoir supputé les obstacles à vaincre et trouvé le moyen de les vaincre, n'est-ce pas là un excellent moyen de former le jugement ? Regarder son bois, son métal et reconnaître devant ce témoignage qui ne trompe pas ses erreurs et ses maladresses, n'est-ce pas là, et sans même que le maître intervienne, le meilleur des enseignements ? Combien de jeunes bavards et de jeunes bluffeurs reçoivent de dures leçons.

Car, dit encore Pierre Hamp : « **Le travail manuel oblige à plus d'honnêteté que celui de l'esprit !** L'œuvre de la main ne contient point le paradoxe. Qui tient mal l'outil se blesse, tandis qu'un faux raisonnement n'entame point la peau. On peut tout soutenir en dialectique. On ne peut rien faire tenir debout hors de l'équerre et du fil à plomb. »

« Travail suisse, travail de qualité », dit-on par le monde. De qualité parce que honnête, précis et soigné ! Il importe (*primum vivere...*) de ne pas l'oublier alors que sévit la guerre économique, il importe aussi de penser à l'avenir ; et l'école, les classes O.P. en particulier, ont un rôle utile à jouer en préparant des jeunes gens à recevoir dans les meilleures conditions les enseignements qu'on leur dispensera au cours de leur apprentissage.

Quelques mots sur la méthode

Une méthode bien au point le permet. Sans entrer dans des détails, disons qu'aucun objet, bois ou fer, ne sera mis en chantier sans qu'en ait été vu un modèle qu'il s'agira de dessiner en perspective puis, ce qui est mieux, par projections en plan, élévation et profil. Il est nécessaire d'insister sur ce point : à une époque où le moindre ouvrier, le manoeuvre même, est appelé à travailler sur plan, sur croquis coté, il importe que nos élèves soient initiés à ce langage ; il faut qu'ils développent en eux cette vision et cette compréhension spatiales qui permettent de voir l'objet sur le plan ou de mettre en plan un objet. Attache-t-on, dans le canton de Vaud, assez d'importance à cette discipline ? Ensuite seulement confectionnera-t-on l'objet, le faisant du reste précéder de quelques exercices. Bien entendu, cette méthode n'a rien de rigide. Il s'agit aussi de favoriser l'esprit de création du garçon. Pour cela, le modelage est la branche rêvée. Mais même dans le travail du bois ou du fer, on pourra à la longue, laisser à l'élève une certaine liberté : il chantournera les pieds de sa banchette selon des courbes qu'il aura lui-même dessinées ; il façonnera le bougeoir de métal à son idée. Parfois même on le laissera s'aventurer à concevoir et à exécuter lui-même un objet simple et s'il se trompe ou échoue, il aura tout de même appris quelque chose, ne serait-ce qu'il n'y a pas de réussite qui ne soit préparée. Mais il faut pour cela que le maître dispose de quelque liberté d'action et de l'outillage nécessaire.

* * *

Il faut s'arrêter ici dans ces considérations sur la valeur éducative des travaux manuels dans les classes O.P. Mais à ceux qu'on a déjà laissé entrevoir s'ajouteront encore quelques autres avantages : des aptitudes seront révélées qui constitueront de précieuses indications pour l'orientation professionnelle. La plupart des élèves apprendront à aimer le travail et à l'organiser ; ils essayeront de pratiquer cette discipline et cette solidarité qui seront de rigueur plus tard à l'atelier ; ils sentiront la nécessité de l'ordre et de l'exactitude, de l'application et de la persévérance, qualités que de nos jours beaucoup

de jeunes tiennent pour mineures. On conçoit donc quel intérêt il y avait à introduire largement l'enseignement des travaux manuels dans les classes O.P., faisant de celles-ci l'intermédiaire entre l'école et l'apprentissage, ce qui était considéré comme nécessaire dès longtemps par beaucoup de patrons.

Mais on ne répétera jamais assez que **ces classes O.P. ne préparent à aucun métier** ou, si l'on préfère, qu'**elles préparent à tous les métiers**. On l'avait ainsi compris dans le canton de Vaud dès l'abord, rendant superflue l'une des recommandations qu'adressait l'an dernier aux Ministères de l'instruction publique des divers Etats, la Conférence internationale de l'instruction publique (BIE et UNESCO), assavoir : « **Que le travail manuel éducatif ne se confonde pas avec l'apprentissage professionnel** ».

* * *

Cela semble évident, mais pas à chacun. Car on rencontre, ici et là, des partisans du préapprentissage à l'école. Qu'ils expliquent alors comment il faudra s'y prendre pour le pratiquer avec une trentaine de garçons qui n'ont pas encore tous choisi leur métier et en choisiront de très divers ? S'acharner à étudier pendant une année les techniques du bois et du fer, par exemple, serait inutile pour ceux qui s'orienteront ailleurs. Plus, ce serait tuer chez tous la joie qu'ils ont à créer. « L'ouvrier n'aime plus son métier, et cela ébranle le monde », dit encore Pierre Hamp. Ne commençons pas par là ! Il faut employer dans les classes O.P. une technique minimum et pour le surplus qu'on évite de laisser prendre aux élèves des habitudes incorrectes du point de vue professionnel.

Et si les objets fabriqués, qui doivent du reste être adaptés aux capacités des élèves, ne sont pas tous ni toujours des modèles du genre, il ne faut pas trop s'en alarmer : tous les élèves font-ils leurs problèmes justes et leurs dictées sans fautes ? Il serait ridicule, le professeur d'université qui exigerait qu'un gosse de dix ans écrive un français aussi impeccable que le sien ou celui de ses étudiants ! Aux travaux manuels comme en classe, les mêmes causes produisent les mêmes effets : l'intelligence, l'attention, l'habileté, la persévérance rendent mieux que leur contraire. Et dans les classes O.P., on trouve comme ailleurs, toute la gamme des qualités et des défauts du genre humain.

Aussi bien les quelques objections qu'on a pu, ici ou là, opposer au travail manuel dans les classes O.P. ne résistent pas à un examen sérieux et semblent formulées, dans la plupart des cas du moins, plus par **manque d'information** que par parti-pris. Aussi ce qui importe aujourd'hui, c'est de **faire connaître ces classes**, leur but, leurs moyens. C'est à quoi tendent ces lignes qui, pour autant, n'épuisent pas la question, loin de là. Mais si le secret d'ennuyer est celui de tout dire, comme paraît-il le prétendait Voltaire, il faut, s'il n'est pas déjà trop tard, s'arrêter ici.

Robert Rastorfer.

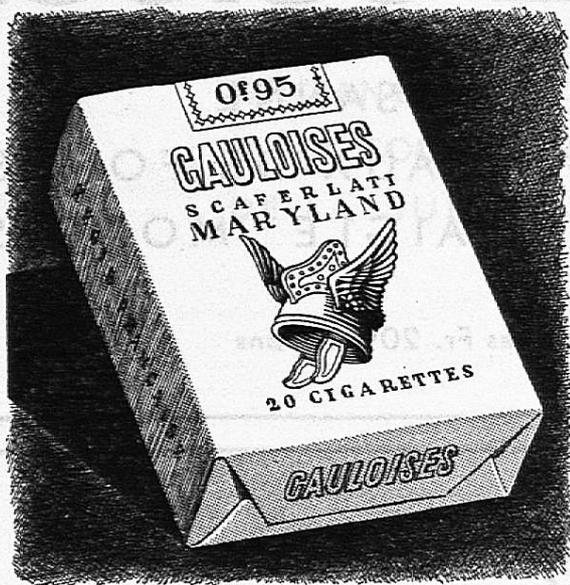
Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



La qualité
inégalable

des

GAULOISES

a fait la

renommée mondiale

des cigarettes

de la

RÉGIE FRANÇAISE

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

Trois classes préparent les examens d'entrée 1953 aux
Collège classique - Collège scientifique - Ecole de commerce

Les devoirs se font en classe

Début: **16 avril 1952** à 8 h.

Paul Cardinaux, dir.

Tél. 24.15.79

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 209 millions

*Rendez vos leçons
plus vivantes* en projetant des films ciné 16 mm.
que l'on peut obtenir sur des sujets les plus divers.
Liste à disposition.

A. SCHNELL & FILS - LAUSANNE

Place St-François 4

Photo - Projection - Ciné

Place St-François 4

*La biscuiterie
Suisse
ultra moderne*

DORIA

*1 Million
de biscuits
par jour*

396
MONTREUX, 23 février 1952

LXXXVIII^e année — N° 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

5
LOTS DE
20.000
8
MARS
LOTERIE ROMANDE

Un Apéritif naturel

VITAVIN

sans produit distillé

**PRÉPARÉ PAR VITAVIN S.A.
NYON**

Tricotages

et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

75 ANS
Winterthur
ACCIDENTS
SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS
A WINTERTHUR

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle